

# FEUX DE RÉCOLTE

## Soyons vigilants



EN CAS DE VIGILANCE ORANGE OU ROUGE, L'INFORMATION SERA INDIQUÉE SUR LE SITE WEB DE LA PRÉFECTURE DE LA MARNE [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) OU SUR  

### RECOMMANDATIONS

## VIGILANCE VERTE

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins

### RECOMMANDATIONS

## VIGILANCE ORANGE

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins
- Disposer de moyens de déchaumage à proximité des chantiers, et si possible de tonnes à eau
- Adapter les horaires de pressage de paille
- Parcelles longeant des habitations ou des bois : faucher puis, si possible, déchaumer le long des habitations ou des bois, avant de procéder à la récolte du reste de la parcelle

### RECOMMANDATIONS

## VIGILANCE ROUGE

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins y compris en cours de journée
- Parcelles longeant des habitations, des bois ou une autoroute : faucher puis, si possible, déchaumer le long des habitations, des bois ou de l'autoroute, avant de procéder à la récolte du reste de la parcelle
- Mettre à disposition des réserves d'eau pour éteindre d'éventuels départs de feu
- Adapter les horaires de moisson et de pressage de paille

**FEU DÉCLARÉ**  
Respecter la distance de sécurité (10 m) avec le feu et les engins de secours

**DÉCHAUMAGE**  
Ne pas traverser une zone brûlée

